

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-01

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

FIXATION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES LORS DE LA PERIODE PRE-ELECTORALE ET ELECTORALE

Rapporteur : Véronique HEUILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3,

Considérant qu'en période pré-électorale et électorale, la ville de Pont-Sainte-Marie est saisie de demandes sollicitant le prêt de salles pour l'organisation de réunions publiques

Considérant qu'il appartient à la collectivité de respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités aux mêmes conditions ;

Considérant que par volonté de transparence et dans un souci d'égalité de traitement et de sécurité juridique, il convient de préciser les modalités de mise à disposition des salles municipales aux candidats durant la période pré-électorale et électorale,

Exposé des motifs,

La ville de Pont-Sainte-Marie propose la mise en place de règles spécifiques de mise à disposition des locaux déclinées ci-dessous et qui s'appliquent aux périodes pré-électorale et électorale définies comme couvrant les 6 mois précédant un scrutin électoral local ou national et pour l'organisation de réunions.

Aussi, il est proposé la mise à disposition des salles à titre gratuit aux partis politiques ou candidats déclarés qui en font la demande pour un maximum de trois réservations. Cette mise à disposition gratuite s'effectue dans la limite de la disponibilité des salles et en fonction du nombre de candidats.

La mise à disposition à titre gratuit s'applique pour toutes les demandes, quel que soit le type de réunion et la taille de la salle demandée

La demande doit être faite par :

- le candidat tête de liste ;
- le mandataire financier ;
- le directeur de campagne dûment habilité.

Les salles mises à disposition à titre gracieux en période pré-électorale et électorale sont :

- Salle des fêtes
- Salle Pont Hubert
- Salle polyvalente de la Maison de l'Animation et de la Culture

Les demandes devront être effectuées par courrier papier à l'adresse de la mairie, et devront préciser les dates de réunions souhaitées. Les demandes devront parvenir au moins trois semaines avant la date souhaitée.

En cas de conflit entre plusieurs réservations de salle pour des candidats différents, la réservation sera accordée en fonction de deux critères d'appréciation : le nombre de réservations déjà obtenues par chacun des candidats et l'antériorité de la demande.

Une attestation de mise à disposition à titre gratuit sera adressée lors de chaque réservation, destinée à la tenue des comptes de campagne.

Il appartient aux candidats de procéder à la mise en place et au rangement du matériel et mobilier utilisés lors de leurs réunions.

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** de mettre à disposition des différents candidats ou leur représentant, les salles désignées ci-dessus pour l'organisation des réunions publiques dans le cadre des élections
- **D'APPLIQUER** les conditions édictées ci-dessus à compter de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne application de la présente délibération



Le Maire,

Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-02

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

**PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – ANNEES
2019 A SUIVANTES**

Rapporteur : Pascal LANDREAT

Exposé de motifs,

Par courrier en date du 17 janvier 2025, la Chambre régionale des Comptes du Grand Est a transmis son rapport d'observations provisoires relatif à la gestion de la commune de Pont-Sainte-Marie pour les exercices 2019 et suivants. A ce stade de la procédure, ce document avait un caractère confidentiel qu'il appartenait à la commune de protéger, un document confidentiel jusqu'à la procédure d'achèvement de la procédure contradictoire. Sa divulgation était donc interdite, conformément à l'article L.241-4 du code des juridictions financières.

En réponse à ce rapport d'observations provisoires, la commune en date du 6 juin 2025 a adressé une réponse écrite afin d'éclairer certains points relevés par la Chambre Régionale des Comptes, conformément à l'article L243-2 du Code des juridictions financières. Par courrier en date du 26 juin 2025, la Chambre Régionale des comptes du Grand Est a communiqué son rapport d'observations définitives. Ce rapport est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L 243-6 du Code des juridictions financières.

L'article 243-6 du Code des juridictions financières précise en effet que « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. Il est publié, accompagné le cas échéant des réponses écrites mentionnées à l'article L. 243-5, à l'issue de ce débat et, au plus tard, dans un délai de deux mois suivant sa communication par la chambre régionale des comptes à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public ».

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal est invité à débattre du rapport d'observations définitives ci-annexé.

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle de la gestion de la commune de Pont-Sainte-Marie pour les exercices 2019 et suivants



Le Maire,
Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-03

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Véronique HEUILLARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu le tableau d'avancement de grade du Centre de gestion de l'Aube concernant les agents promouvables sur l'année 2025,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer des postes dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial et de chef de service de police municipale,

Il est demandé à l'assemblée délibérante, de créer les emplois comme suit :

- 1 emploi sur le grade de Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 emploi sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

FILIERE TERRITORIALE POLICE MUNICIPALE

Cadre d'emplois : Chef de service de police municipale

Grade : Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0 - Nouvelle effectif : 1 (Temps complet)

FILIERE TERRITORIALE ANIMATION

Cadre d'emplois : Adjoints animation territoriaux

Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1 - Nouvelle effectif : 2 (Temps complet)

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** les créations d'emplois telles que présentées ci-dessus ;
- **QUE** la présente délibération prend effet au lendemain de cette décision ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif en application de la présente délibération.



Le Maire,


Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**
Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29	Date de la convocation : 07-10-2025
En exercice : 21	Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Votants : 18	Acte rendu exécutoire : 17-10-2025
N° délibération : 2025-10-04	

MISE A JOUR DES AP/CP, DES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2025 ET AUTORISATION DE SOUSCRIPTION
D'EMPRUNTS

Rapporteur : Denis DEFER

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2213-7, L. 2223-19 et L. 2223-27,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Pont Sainte Marie n° 2025-06-02 du 05 juin 2025, adoptant le budget primitif 2025,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications aux montants des crédits de recettes suite aux notifications reçues et à celles toujours en attente à ce jour, il est vous est proposé d'ajuster les AP/CP comme suit :

Millésime	N° program me	PROGRAMME OU OPERATION	Dépenses	Recettes	Besoin de financement	Credits budgetaires							
			Ouverture credits AP	Ouverture credits AP		Crédits de paiement Dépenses				Credits de paiement Recettes (y compris fctva)			
						2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
2025	1	RENATURATION ET DESIMPERMABILISATION DES RUES RAVEL CHOPIN	911 774,35 €	833 398,23 €	78 376,12 €	622 774,35 €	289 000,00 €	0,00 €	0,00 €	434 731,00 €	398 667,23 €	0,00 €	0,00 €
2025	2	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE JAURES SARRAIL	1 273 990,00 €	716 086,32 €	557 903,68 €	583 777,60 €	690 212,40 €	500 000,00 €	0,00 €	91 633,00 €	624 453,32 €	0,00 €	0,00 €
2025	3	VOIRIE ECO QUARTIER PHASE 4	431 600,00 €	238 608,00 €	192 992,00 €	318 600,00 €	113 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	238 608,00 €	0,00 €	0,00 €
2025	4	SUBVENTION EQUIPEMENT SDEA	313 833,33 €	144 941,00 €	168 892,33 €	273 833,33 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	175 477,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AP			2 931 197,68 €	1 933 033,55 €	998 164,13 €	1 798 985,28 €	1 132 212,40 €	500 000,00 €	0,00 €	701 841,00 €	1 261 728,55 €	0,00 €	0,00 €
						Total CPD	3 431 197,68 €				Total CPR	1 963 569,55 €	

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le portage du financement des investissements correspondants, il vous est proposé :

- De diminuer les crédits de paiement en recettes de subvention d'investissement inscrites au budget 2025 pour un montant de 741 388 €,
- De souscrire un prêt relais à hauteur des notifications de subventions accordées à ce jour soit pour un montant de 700 000 €,
- D'ajuster le prêt à long terme en le passant à 624 593 € (583 205 € proposé au BP soit + 41 388€) suite aux modifications des plans de financement.

Nouveau Budget 2025 :

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	DESCRIPTION	CREDITS 2025	CHAPITRE	DESCRIPTION	CREDITS 2025
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00 €	10	DOTATIONS-FOND DIVERS ET RESERVES	175 000,00 €
1641	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	500 000,00 €	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 500,00 €
			1641	EMPRUNT	1 324 593,00 €
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	12 222,00 €	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	335 915,16 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 900,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 000,00 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 279 642,16 €	024	PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION	62 730,00 €
23	IMMOBILISATION EN COURS	527 474,00 €	040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	260 000,00 €
TOTAL		2 329 738,16 €	TOTAL		2 329 738,16 €
D001	RESULTAT 2024	124 845,60 €	1068	AFFECTATION RF	391 640,60 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	24 378,00 €	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	24 378,00 €
RAR DEPENSES		842 452,00 €	RAR RECETTES		575 657,00 €
TOTAL		3 321 413,76 €	TOTAL		3 321 413,76 €

Ces propositions n'ont pas d'incidences sur l'équilibre de la section d'investissement et génèrent des frais financiers de portage supportés par la section de fonctionnement.

Les intérêts prévisionnels pour 2025 seront prélevés sur le chapitre 011 charges à caractère général dans le cadre de l'autorisation donnée au Maire lors du vote du BP d'effectuer des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des crédits ouverts.

Pour l'exercice 2026, un nouveau prêt relais serait souscrit en fonction des nouvelles notifications accordées et des encaissements et décaissements effectifs.

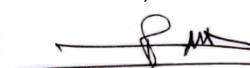
Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** l'ajustement des crédits de recettes des AP/CP 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à souscrire un prêt relais à hauteur de 700 000 € correspondant aux notifications accordées à ce jour,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander un prêt à long terme à hauteur de 624 593€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération



Le Maire,


Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**
Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29	Date de la convocation : 07-10-2025
En exercice : 21	Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Votants : 18	Acte rendu exécutoire : 17-10-2025
N° délibération : 2025-10-05	

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

Rapporteur : Denis DEFER

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2213-7, L. 2223-19 et L. 2223-27,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Pont Sainte Marie n° 2025-06-02 du 05 juin 2025, adoptant le budget primitif 2025,
Considérant qu'il convient d'apporter, au regard de certains événement constatés depuis le vote du budget, des modifications aux montants des crédits votés pour les chapitres concernés tout en respectant l'équilibre des sections du budget,

Il vous est proposé la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections			
COMPTE	DESCRIPTION	DEPENSES	RECETTES
2128-AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Il s'agit de réintégrer en compte 21 des frais d'études qui ont abouti à des travaux qui sont maintenant terminés afin de commencer à les amortir	- 23 893,90 €	
21312- CONSTRUCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES		- 484,10 €	
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			
COMPTE	DESCRIPTION	DEPENSES	RECETTES
1328	Integration dans le patrimoine de terrains		498,00 €
2111	achetés par la commune à l'euro symbolique	498,00 €	
2128-AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Il s'agit de réintégrer en compte 21 des frais d'études qui ont abouti à des travaux qui sont maintenant terminés afin de commencer à les amortir	23 893,90 €	
21312- CONSTRUCTIONS BATIMENTS SCOLAIRES		484,10 €	
Opérations réelles			
COMPTE	DESCRIPTION	DEPENSES	RECETTES
1321	Diminution de s recettes prévues en subventions car elles sont en attente et demande d'un prêt relais en contrepartie + ajustement du crédit Long Terme suite ajustement des plans de financement		- 420 000,00 €
1322			- 200 000,00 €
1323			- 11 388,00 €
13251			- 110 000,00 €
1641			741 388,00 €
Total section Investissement après DM à 3 321 911,76 €			

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,



Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-06

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

REQUALIFICATION DU QUARTIER DEBUSSY – RENATURATION ET DESIMPERMEABILISATION D'ESPACES PUBLICS DES RUES RAVEL ET CHOPIN - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS N° 4

Rapporteur : Véronique HEUILLARD

Exposé des motifs,

Le quartier Debussy est un quartier d'habitat social construit dans les années 1970. Il regroupe plus de 450 logements soit près de 1 400 habitants.

Depuis 1995, le quartier Debussy a connu trois phases de requalification. Depuis 2014, il est reconnu comme quartier politique de la ville et inscrit aux contrats de ville.

La quatrième phase de la requalification va permettre de réhabiliter le coeur du quartier et l'avenue Michel Berger.

Pour 2024, les premières opérations de requalification consistent à aménager les rues Chopin et Ravel, très fréquentées par les enfants se rendant à pied à l'école. Afin d'assurer la sécurité des piétons, les rues susnommées seront mises en sens unique et le stationnement sera amélioré.

Il est surtout envisagé de désimperméabiliser et renaturer les espaces publics de ces rues en :

- Désimperméabiliser la chaussée en enrobés, en infiltrant les eaux de cette dernière dans les zones de stationnements perméables et de trottoirs drainants.
- Réalisant un trottoir PMR en enrobés drainants afin d'infiltrer les eaux de la chaussée
- Matérialisant un stationnement clair avec la mise en place de dalles engazonnées permettant d'infiltrer un maximum les eaux de la chaussée et mise en accessibilité PMR
- Mettant en sens unique des deux rues et limitation des véhicules à moteur à 30 kms/h afin d'assurer la sécurité des piétons et écoliers qui empruntent ces rues chaque jour pour se rendre à l'école.
- Positionnant quelques zones de biodiversité en renaturant les espaces verts

Le coût total de l'opération s'élève à 842 138,89 € HT.

Il est donc proposé le plan de financement ci-dessous et de solliciter les différents partenaires au vu des travaux qui peuvent être soutenus, à savoir :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ORGANISMES FINANCEURS	Montant sollicité HT €	Taux de financement %
DETR (favoriser la transition écologique)	168 427,78	20
AESN (gestion des eaux pluviales en zone urbaine)	334 731,00	39,75
TCM (fonds de concours) – base subventionnable max : 25 % de 400 000 €	100 000,00	11,88
Fonds verts	70 552,33	8,37
Ville de Pont-Sainte-Marie	168 427,78	20
TOTAL	842 138,89	100

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel d'un montant de 842 138, 89 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers tels que présentés dans le tableau ci-dessus ainsi que tout autre partenaire public ou privé intéressé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier



Le Maire,


Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-07

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

REQUALIFICATION DU QUARTIER DEBUSSY – RENATURATION ET DESIMPERMEABILISATION D'ESPACES PUBLICS DES RUES RAVEL ET CHOPIN – CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA VILLE DE PONT-SAINT-MARIE ET LA SA HLM MON LOGIS

Rapporteur : Véronique HEUILLARD

Exposé des motifs,

Dans le cadre des travaux de requalification des rues Ravel et Chopin, la ville de Pont-Sainte-Marie engage des travaux de voirie et d'espaces verts sur les emprises foncières appartenant à la ville et également à la SA HLM Mon Logis.

Les travaux réalisés par la Ville sur le domaine de Mon Logis sont autorisés via la signature d'une convention de travaux qui récapitule le patrimoine concerné du bailleur social, la nature des travaux et les obligations ainsi que les conditions financières relatives à cette prise en charge.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant, à signer la convention de travaux annexée à la délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,

Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-08

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

ECO QUARTIER DU MOULINET – AMENAGEMENT DE VOIRIES PHASE 4 – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS n° 2

Rapporteur : Cathy PLAQUEVENT

Exposé de motifs,

En 2002, la ville a acheté un ancien terrain militaire d'environ 17 ha à l'Etat, avec comme objectif d'aménager un vaste espace d'habitation de qualité, caractérisé par une dimension environnementale très marquée. Le quartier a d'ailleurs fait l'objet d'une charte Ecoquartier signée le 14 avril 2017.

Ce projet a fait l'objet d'une large consultation auprès de la population fin 2009 et 2010, avec des réunions publiques et un comité de pilotage. A l'issue de cette consultation, la ville a décidé de conserver cinq bâtiments militaires en mémoire du Camp Mobilisateur 69. Ces bâtiments ont déjà été réhabilités en logements haute qualité environnementale. Le site accueille déjà près de 200 logements (sociaux et en acquisition) et deux maisons médicales (sage-femmes, ostéopathes, dentistes, podologue...), ainsi qu'un cinéma art et essai UTOPIA.

Les derniers hectares restant à aménager vont accueillir prochainement une résidence seniors de 80 logements, ainsi que des maisons de ville pour primo accédants et des maisons individuelles. Toutes ces constructions devront suivre une charte afin de préserver la biodiversité et promouvoir l'urbanisme durable.

L'ancienne place d'Armes d'environ 2 hectares est également aménagée en parc urbain avec, dans un premier temps, la récente plantation d'une forêt urbaine. D'autres aménagements sont également en projet : jardins partagés, lieux de détente et de jeux pour enfants...

Ce véritable cœur de quartier est réaménagé de façon cohérente, dans une optique très végétale et durable, pour ne pas dénaturer les éléments environnants que sont le parc Lebocey et le marais Natura 2000. Différents espaces vont être créés pour les habitants, le tout bénéficiant d'une maille piétonne agréable pour les divers usagers, ce qui permettra de favoriser l'échange et la mixité sur le site, afin de créer de la cohésion sociale.

Des travaux de voiries et de réseaux divers sont aussi réalisés, certains réseaux datent de l'utilisation du camp militaire.

Le projet global a déjà fait l'objet de plusieurs aménagements de voiries et d'espaces verts.

Il convient maintenant de poursuivre la 4^{ème} phase d'aménagement par la création d'une voirie structurante et d'une voie douce qui permettront de desservir la résidence seniors, les maisons de ville et individuelles et un lieu de culture.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 357 320,10 € HT (hors éclairage public).

Il est donc proposé le plan de financement ci-dessous et de solliciter les différents partenaires au vu des travaux qui peuvent être soutenus, à savoir :

- L'Etat pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en ce qui concernant les opérations de requalification urbaine, d'aménagements paysagers, de voies douces ou piétonnes valorisant l'environnement
- Troyes Champagne Métropole par le biais du Fonds de Concours pour l'aménagement de pistes cyclables à hauteur de 20 % du montant des dépenses éligibles HT.
- Le Département de l'Aube qui dispose d'une enveloppe lui permettant d'apporter un soutien financier exceptionnel à des projets à rayonnement intercommunal.
- La Région Grand Est dans le cadre de l'appel à projet urbanisme durable qui a une vocation mixte (habitat, services et commerces de proximité).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ORGANISME	Montant € HT	Base éligible € HT	Financement € HT	Taux de financement %
Etat (DETR)	357 320,10	357 320,10	93 134,25	26
Troyes Champagne Métropole (20 % de la base éligible)	357 320,10	104 482,70	20 896,54	6
Région Grand Est	357 320,10	357 320,10	100 361,31	28
Département de l'Aube	357 320,10	357 320,10	71 464,00	20
Ville de Pont-Sainte-Marie)	357 320,10	357 320,10	71 464,00	20
TOTAL	357 320,10	-	357 320,10	100

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de la phase 4 de l'aménagement de voirie de l'Eco quartier du Moulinet d'un montant 357 320,10 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers tels que présentés dans le tableau ci-dessus ainsi que tout autre partenaire public ou privé intéressé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer les consultations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,


Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-09

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

DEMANDE DE REMBOURSEMENT - DESINFECTION LOCAL COMMERCIAL

Rapporteur : Denis DEFER

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L541-2 du Code de l'Environnement,

Exposé des motifs,

Dans le cadre de ses pouvoirs de police sur la salubrité publique, M. Le Maire a été saisie le 11 septembre 2025 par les commerçants de la zone des Ecrevolles concernant l'insalubrité d'un local dont la société est actuellement en liquidation judiciaire.

En effet, des odeurs nauséabondes émanant du local stockant des denrées alimentaires, empêchaient les commerçants du hall des Ecrevolles d'ouvrir leur commerce.

En l'absence de contact avec le propriétaire et le mandataire financier, la ville a pris en charge le nettoyage et la désinfection du local afin que l'activité économique du site ne pâtisse pas de ce désagrément.

La société Derichebourg est donc intervenue le 12 septembre 2025 dans l'après-midi afin de nettoyer et désinfecter le local.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 221,80 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DE DEMANDER** le remboursement de cette intervention au propriétaire M. Didier Gillier et/ou au mandataire judiciaire SCP PH. Angel, D. Hazane et S. Duval
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,
Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 21

Votants : 18

N° délibération : 2025-10-10

Date de la convocation : 07-10-2025

Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025

Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

RENOUVELLEMENT CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Rapporteur : Cathy PLAQUEVENT

Exposé des motifs,

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui lie la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube et la ville de Pont Sainte Marie autour d'enjeux communs et partagés, au plus près des besoins du territoire.

La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Le dispositif a pour vocation de répertorier l'ensemble des actions existantes sur le territoire, de formaliser les engagements de chaque acteur, en particulier la commune et la caisse d'allocations familiales sur le territoire, à propos de l'ensemble des thèmes relevant de l'activité de la branche familles.

La démarche d'élaboration de la CTG a été entamée par la ville début 2020. Prenant fin au 31 décembre 2025, nous engageons depuis ce début d'année le renouvellement pour la période 2026-2030.

Des comités de pilotage ont été effectués avec les différents acteurs du territoire pour :

- Etablir un diagnostic du territoire - Dans le diagnostic partagé apparaissent les différentes caractéristiques du territoire.
- Renforcer les liens entre les différents acteurs/partenaires
- Définir des plans d'action

Le plan d'actions se décline en 7 thèmes :

- Thème 1 : la petite enfance
- Thème 2 : la jeunesse
- Thème 3 : la parentalité
- Thème 4 : l'animation de la vie sociale
- Thème 5 : le logement
- Thème 6 : l'accès aux droits
- Thème 7 : le handicap

Le renouvellement de la convention doit être signé au mois de novembre 2025 (date à définir).

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement-Citoyenneté-Europe et Sport du 29 septembre 2025,

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** l'élaboration du diagnostic partagé et du plan d'actions pour la CTG 2026-2030.
- **DE MAINTENIR** le poste de chargé de coopération CTG sur la période 2026-2030.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube, et tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,


Pascal LANDREAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Jean-Michel PALENGAT, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, M. Joël COFFINET, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Martine HENRIOT-JEHEL représentée par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Julien CHENUT représenté par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Christian COSTE représenté par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Marie-Cécile JACQUES représentée par Mme Cathy PLAQUEVENT

Absents : M. Jacky NGUYEN, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN, Mme Assma NAJEM

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 21
Votants : 18
N° délibération : 2025-10-11

Date de la convocation : 07-10-2025
Date d'affichage de la convocation : 07-10-2025
Acte rendu exécutoire : 17-10-2025

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Rapporteur : Pascal LANDREAT

Troyes Champagne Métropole a engagé une révision de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics et de celui de ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Mobilité (2025-2035).

D'après l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes en situation de handicap, il est prescrit l'obligation d'établir un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) pour les communes d'au moins 1 000 habitants.

Cette révision a pour objectif de :

- Développer une culture commune entre tous les acteurs communaux ;
- Dresser un état des lieux détaillé de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics jusqu'aux portes du cadre bâti ;
- Identifier les actions d'amélioration à engager et proposer des principes d'adaptation pour assurer aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite la continuité de la chaîne de déplacement sur la voirie et les espaces publics.

Un diagnostic territorial a été réalisé entre 2019 et 2021 par un audit des 81 communes membres de l'agglomération troyenne. Troyes Champagne Métropole s'est adjoint les services du bureau d'études ACCESMETRIE afin d'homogénéiser l'ensemble de la "planification accessibilité" sur le territoire. A l'issue de la phase de visite et de production des rapports d'audit, des réunions se sont tenues en 2021 afin de programmer la mise en accessibilité des voiries de chaque commune. En 2022, le projet de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été présenté en Commission Intercommunale pour l'Accessibilité. Il a été rendu un avis favorable par ses membres. En 2025, Troyes Champagne Métropole a réalisé une révision du document pour l'actualiser.

Pour chacune des communes de plus de 1 000 habitants, un diagnostic a été réalisé ainsi qu'une synthèse de programmation. Cette dernière résume l'audit et planifie sur 10 ans (2025-2035) les travaux que prévoit de réaliser la commune pour rendre l'espace public et la voirie plus accessibles. Cette projection n'engage pas la commune dans une mise en place stricte du calendrier. La concrétisation de la réduction des obstacles identifiés dans le diagnostic du PAVE n'est pas une obligation.

Par conséquent, la présente délibération vise à formuler un avis sur le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics réalisé par Troyes Champagne Métropole pour la commune.

Après présentation de la synthèse de programmation arrêté du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, il est proposé que le Conseil Municipal rende un avis sur ce document.

Le présent avis sera transmis à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole pour prise en compte dans l'adoption du Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des Espaces publics (2025-2035).

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Urbanisme du 10 octobre 2025

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DE RENDRE** un avis favorable au Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de Pont-Sainte-Marie réalisé par Troyes Champagne Métropole



Le Maire,


Pascal LANDREAT